



## CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasne, sous la présidence de Philippe Alpy.

Conseillers communaux présents :

ALPY	Philippe	Présent
BARTHET	Nicolas	Présent
BECHLER	Florence	Procuration à D. JEANNIN
BOURGEOIS	Alexandre	Présent
BOUVERET	Gilles	Présent
BRESSAND	Laetitia	Présent
CHRETIEN	André	Présent
FRICK	Pascal	Présent
JEANNIN	Danielle	Présent
LEPEULE	Jacqueline	Présente
MARMIER	Angélique	Absente
PARIS	Marine	Présente
PAULIN	Joëlle	Présente
POULIN	Hélène	Présente
TROUTTET	Bruno	Présent
VIENNET	Marie-Madeleine	Procuration à J. LEPEULE
VUILLAUME	Fabien	Présent
VUILLEMIN	Adeline	Présente
VUILLEMIN	Laurent	Présent

Le secrétaire de séance : Fabien Vuillaume.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'avenant n°1 pour le marché public portant sur les travaux du terrain synthétique. Il n'y a pas d'objection.

**1/ Approbation du dernier compte rendu**

Le conseil municipal approuve avec 17 votes pour et 1 abstention d'Hélène Poulin.

**2/ Finances**

### Affaire n°1 : Vente de bois à feuillus à particulier

Une vente de bois à feuillus à particulier a été réalisé comportant 28 lots, vous trouverez ci-après le PV de la vente et propose au conseil municipal d'attribuer les lots à :

Lot N°	Parc.	Description	Vol.	Prix HT	TVA (10%)	Prix TTC	Acheteur (Nom, prénom)
1	Cessay	Grumes	13.2	360	36	396	Marguet Didier
2	Cessay	Grumes	13.5	337.5	33.75	371.25	Paris Thibault
3	Cessay	Grumes	12.4	350	35	385	Lapprand Bernard
4	Cessay	Grumes	13.7	370	37	407	Paillard Michel
5	Cessay	Grumes	12.7	355.6	35.56	391.16	Paris Thibault
6	Cessay	Grumes	13.8	510.6	51.06	561.66	Cart Joël
7	Cessay	Grumes	13.7	430	43	473	Gy Laurent
8	Cessay	Grumes	12.5	340	34	374	Waeckerlé Dominique
9	Cessay	Grumes	12.4	500	50	550	Trouttet Philippe
10	Cessay	Grumes	11.7	390	39	429	Gy Laurent
11	Cessay	Grumes	10.4	250	25	275	Paillard Michel
12	Cessay	Grumes	11.2	257	25.7	282.7	Monnier Jean-Louis
13	Cessay	Grumes	12.6	315	31.5	346.5	Gaillard Pascal
14	Cessay	Grumes	13.4	310	31	341	Monnier Jean-Louis
15	Cessay	Grumes	13	325	32.5	357.5	Lapprand Bernard
16	Cessay	Grumes	15	470	47	517	Gy Laurent
17	Cessay	Grumes	11.9	480	48	528	Trouttet Philippe
18	Cessay	Grumes	10.3	288.4	28.84	317.24	Gaillard Pascal
19	Cessay	Grumes	17	629	62.9	691.9	Viennet Alain
20	Cessay	Grumes	11.9	286	28.6	314.6	Monnier Jean-Louis
21	Cessay	Grumes	13.5	315	31.5	346.5	Paillard Michel
22	Cessay	Grumes	15	300	30	330	Paris Bruno
23	Cessay	Grumes	12.4	496	49.6	545.6	Viennet Alain
24	Cessay	Grumes	12.5	325	32.5	357.5	Waeckerlé Dominique
25	Cessay	Grumes	13	520	52	572	Viennet Alain
26	Bois des Auges	Grumes	7.95	150	15	165	Lapprand Bernard
27	Forbonnet + Billin	Grumes	8.16	187.68	18.76	206.448	Paris Bruno
28	Forbonnet	Grumes	8.75	209	20.9	229.9	Gasparie

### Affaire n°2 : Vente de terre végétale

Dans le cadre des récents chantiers, de la terre a été récupéré par un particulier.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le prix de vente du m<sup>3</sup> à 10€.

Le montant total de la vente s'élève à 2 500€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### Affaire n°3 : Carte avantage jeunes

Le maire informe que le tarif public de la carte avantage jeunes s'élève à 10€ (facturé 9€ aux communes).

Il convient de délibérer pour le renouvellement de la prise en charge pour l'année 2024/2025, selon les modalités suivantes :

- Pour les enfants de la commune de 3 à 18 ans ;
- Les cartes sont mises en vente par la médiathèque ;
- Un coût de 9€ qui sera facturé par la CFD aux communes pour chaque carte délivrée

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### Affaire n°4 : Ouverture deuxième emplacement taxi

Nous avons reçu une deuxième demande d'emplacement pour un taxi, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le nombre d'autorisation de stationnement ouvert.

A ce jour sur Frasne, une seule ADS est ouverte.

Mme Larissa BOYER est projet de reconversion professionnelle avec France travail et souhaite créer son entreprise.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### 3/ Commande publique

#### Affaire n°5 : Attribution de matériel vidéoprotection

Le Maire expose que des travaux supplémentaires sont à prévoir dans le cadre de la mise en place de la télé protection sur la commune de Frasne.

Le Maire propose de retenir le devis complémentaire de l'entreprise Micro-Online (attributaire du marché) :

1/ Caméras	2 897.00 € HT
2/ Coffret, alimentation caméras	1 491.00 € HT
3/ Matériel radio	239.00 € HT
4/ Coffret, alimentation radio	1 183.00 € HT
5/ Matériel radio Hyper U	179.00€ HT
6/ Fournitures câbles	250.00€ HT
7/ Mise en service/installation/prestation	1 910.00€ HT
	<b>Total : 8 149.00€ HT</b>

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le conseil municipal approuve avec 17 votes pour et une abstention.

#### Affaire n° 6 : Avenant numéro 01 - Lot 4 – Étanchéité ; Lot 5 – Électricité : Aménagement de la cour d'école élémentaire Xavier Marmier

Monsieur le maire indique que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire Xavier Marmier à Frasne, comprenant la désimpermeabilisation, la végétalisation et la construction d'un préau, des avenants sont nécessaire :

- Lot 04 « Étanchéité » attribué à l'entreprise BBS ÉTANCHÉITÉ :

Il s'agit de l'avenant n°1, qui comprend :

Une plus-value **14 964 € HT** pour l'installation d'une toiture végétalisée sur le futur préau (fourniture et la pose de la végétalisation).

Une moins-value de **2 709 € HT** pour la suppression de la protection lourde par gravillons (-258 m<sup>2</sup>).

Ainsi, l'avenant totalise **une plus-value de 12 255 € HT**, faisant passer le montant initial du marché de 21 219,36 € HT (25 458,43 € TTC) à 33 474,36 € HT (40 164,43 € TTC), soit une augmentation de 57,76 % par rapport au marché initial.

- Lot 05 « Électricité » attribué à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMS (POURCELOT) :

Il s'agit de l'avenant n°1, qui comprend :

L'ajout de prises tétra 32A et 16A 230V au préau de la cour de l'école élémentaire, avec une plus-value de **1 833 € HT**.

La suppression du point 3.1 (Installation de chantier), entraînant une moins-value de **722 € HT**.

En conséquence, l'avenant présente **une plus-value nette de 1 111 € HT**, portant le montant initial du marché de 7 647,00 € HT (9 176,40 € TTC) à 8 758 euros HT (10 509,60 € TTC), soit une augmentation de 14,53 % par rapport au marché initial.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les avenants tels que décrits ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal à signer ces avenants.

#### Affaire n°7 : Annule et remplace - Plan de financement : Aménagement de la cour du groupe scolaire Xavier Marmier

Lors de la réunion du 4 juin, le Conseil Municipal a validé le plan de financement pour l'aménagement de la cour du groupe scolaire Xavier Marmier.

Après une réévaluation des besoins et des avantages environnementaux, il a été décidé d'ajouter une toiture végétalisée. Cette modification engendre un coût supplémentaire de 12 255 € HT. De plus, des prises tétra 32A et 16A 230V seront ajoutées au préau de l'école élémentaire, pour un coût additionnel de 1 111 € HT.

Le plan de financement révisé, incluant ces modifications, est désormais le suivant :

Dépenses		Recettes		
Dépenses	Montant H.T	Financement	Montant H.T	Taux
maîtrise d'œuvre	35 178,00 €	État (DETR/DSIL)	23 710,11 €	4,94%
étude de Perméabilité (G1)	2 350,00 €	Région (TEA - Axe 01 )	132 663,00 €	27,65%
Aménagement de la cour d'école		Département (AMI-Doubs engagé pour le climat)	143 922,00 €	30,00%
Lot 1 - Terrassement VRD	228 622,00 €	Agence de l'eau	78 496,00 €	16,36%
Lot 5 - Électricité	3 012,00 €	Agence National du Sport (Plan 5000 équipements axe 2)	5 000,00 €	1,04%
Construction du Préau		Autofinancement	95 949,00 €	20,00%
Lot 2 - Maçonnerie	58 481,48 €			
Lot 3 - Charpente bois	112 876,27 €			
Lot 4 – Étanchéité + Avenant	33 474,36 €			
Lot 5 – Électricité + Avenant	5 746,00 €			
<b>Total</b>	<b>479 740,11 €</b>	<b>Total</b>	<b>479 740,11 €</b>	<b>100,00%</b>

Par conséquent, la présente délibération annule et remplace celle adoptée lors de la séance du 04 juin relative au même sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- approuver la réalisation du projet présenté estimé à **479 740,11€ HT** ;
- approuver le nouveau plan de financement exposé ;
- autoriser Monsieur le maire, ou son représentant légal, à déposer les demandes de subventions et à signer tout document relatif à ces subventions ;
- prendre en charge la part de financement non couverte par les subventions.

Affaire n°8 : Appel à candidature mon territoire en transition, le climat change et nous ?

Le programme « Mon territoire en transition : Le climat change et nous ? » a pour objectif de stimuler l'émergence de nouvelles initiatives concrètes pour s'adapter au changement climatique, en particulier dans le domaine de l'eau, au sein des communes rurales de Bourgogne-Franche-Comté. Ce programme propose un accompagnement renforcé, coordonné par le CPIE du Haut-Doubs en collaboration avec le Syndicat Mixte du Haut-Doubs et l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, au bénéfice des communes rurales de Bourgogne-Franche-Comté et de leurs habitants.

Le CPIE du Haut-Doubs mettra à disposition de la commune du temps d'animation, ainsi que des outils et méthodes participatives pour répondre aux besoins locaux. Un accompagnement en six sessions de travail sera proposé, destiné à soutenir les élus municipaux de la fin de l'année 2024 à juin 2025. De plus, un cycle d'intervention potentiel dans les écoles est envisagé pour l'année scolaire 2024/2025.

Les objectifs de cet accompagnement incluent :

- Le partage des connaissances sur le climat et les enjeux locaux liés à l'eau ;
- L'émergence d'une analyse collective ;
- La hiérarchisation des solutions en fonction des enjeux territoriaux ;
- La facilitation de l'émergence d'actions réalistes, conformes aux capacités et compétences de la commune ;
- La formalisation collective de solutions efficaces et concrètes précédemment envisagées.

Ce programme permet d'identifier les vulnérabilités et de définir un plan d'action pour renforcer la résilience territoriale. Parmi les actions concrètes envisageables figurent la désimperméabilisation des sols, la renaturation, des actions de sobriété, ainsi que l'acquisition de matériel hydro-économique ou la mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

Après avoir examiné les éléments présentés et les enjeux associés, le Conseil Municipal a exprimé son soutien à la candidature de la commune de Frasne pour participer au programme expérimental « **Mon territoire en transition : le climat change et nous ?** ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### Affaire n°9 : Avenant administratif n°01 – Moe Aménagement de la cour du groupe scolaire Xavier Marmier

Le maire propose l'avenant n01 concernant le changement d'identité de l'économiste MR Fournier, qui a changé la dénomination de son cabinet ainsi :

<b>LONS LE SAUNIER</b> Le 08/07/2024	<b>COMMUNE DE FRASNE</b> 2 rue de la Gare 25560 FRASNE
<b>OBJET</b> Changement d'identité Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un préau FRASNE	

### AVENANT ADMINISTRATIF

#### Article 1 – CHANGEMENT D'IDENTITE

La société « SARL Dominique COULINGE » change de dénomination et devient « FOURNIER Economiste ».

Au capital de 10 000 €

Dont le siège social se trouve 2B Avenue Thurel – 39000 LONS LE SAUNIER (pas de modification).

Immatriculation 399 345 222 00034 (pas de modification).

La société est gérée et administrée par FOURNIER Yannick (pas de modification).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### Affaire n°10 : Avenant n°1 – travaux terrain synthétique

**Le maire présente l'avenant n°1 concernant le lot 1 - entreprise Roger Martin qui comprend :**

- A Généralités : Pas de modifs
- B Travaux préparatoire : Travaux supplémentaires : + 5 962.00 € ht
- C Terrassement généraux : Travaux supplémentaires : + 12 302.50 € ht (A confirmer en fonction des bordereaux de quantités évacuées et apportées)
- D Réseaux eaux pluviales : Travaux adaptés - 1 920 € ht
- E Réseaux Eaux usées : Pas de modif
- F Réseaux électriques : Travaux supplémentaires + 791 € ht
- G Maçonnerie : Travaux adaptés - 5 086 € ht
- H Travaux de finition : Travaux supplémentaires + 6 825 € ht

Le total de l'avenant n°1 s'élève à : 72 090 € ht

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### 4/ Foncier

Affaire n°11 : Annule et remplace : VENTE COMMUNE DE FRASNE / IM TOO SARL  
Adeline Vuillemin se retire pour cette affaire.

Pour mener à bien le projet de lotissement du Clos Francis et dans la continuité de la rétrocession partielle par EPF DOUBS BFC, le Maire propose la vente, au profit de IM TOO, des parcelles ci-après :

- Parcelle cadastrée section AA numéro 77 de 4a 33ca
- Parcelle cadastrée section AA numéro AA 293 (issue de AA 70) de 4a 42ca
- Parcelle cadastrée section AA numéro 296 (issue de AA 79) de 1a 00ca
- Parcelle cadastrée **AA numéro 297** (issue de AA 92= réunion de F529-533-1307) de **21a 32ca**

Soit une contenance totale de **31a 37ca**.

Le prix de vente, accepté par IM'TOO par courrier du 14 octobre 2022, est de 51,47 € HT/m<sup>2</sup>, soit un prix de **161 461.39€ HT**.

Pour garantir au promoteur le bénéfice du régime dérogatoire de la TVA sur la marge dans le cadre de la revente des lots à bâtir dépendant du lotissement, IM'TOO demande dans son courrier :

- que la Commune renonce à exercer son droit à déduction de la TVA
- que la Commune procède à la dépose de l'abri de jardin se trouvant sur la parcelle AA 77
- que la Commune autorise la division foncière de l'emprise en 12 lots à bâtir préalablement à la régularisation authentique de l'acte suivant DA à établir par géomètre-expert
- d'autoriser dans le cadre de la demande de modification du permis d'aménager la division du lot 5 en en 2 lots individuels dont l'accès pourrait se faire par la rue du Creux Chautard, portant le nombre de lots autorisés sur le lotissement à 12
- de dispenser dans le cadre de la demande de modification du permis d'aménager le promoteur de réaliser 2 logements aidés conformément aux exigences du PLUi
- d'autoriser le démarrage des travaux de viabilisation avant l'obtention de l'arrêté accordant le permis d'aménager modificatif et avant la régularisation authentique de la vente par la Commune à IM TOO des parcelles sus-visées.

Les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge d'IM TOO.

Il est entendu que la régularisation authentique de l'acte sera conditionnée par la cession au profit de la Commune de FRASNE, par la SCCV FRASNE LOISEAU, des parcelles ci-après désignées :

- Parcelle cadastrée section AA numéro 299 (issue de AA 234) de 25a
- Parcelle cadastrée AA numéro 300 (issue de AA 234) de 5ca
- Parcelle cadastrée AA numéro 301 (issue de AA 237) de 9a
- Parcelle cadastrée section AA numéro 303 (issue de AA 302 elle-même issue de AA 237) de 12a 64ca

Soit une contenance totale de 13a 03ca.

Le prix de vente est de 51,47 € HT/m<sup>2</sup> soit un prix de 67 065,41 €, auquel il conviendra d'ajouter la TVA sur la marge suivant calcul à établir par le cabinet comptable de la SCCV FRASNE LOISEAU (ce montant est finalement nul).

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

CELA EXPOSE, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité en son principe la vente au profit de IM TOO sous les conditions sus-visées, sous réserve que celle-ci intervienne en TVA sur prix total (c'est-à-dire que seule la première demande ne peut être accordée).

Pour rappel, les parcelles ayant été acquises en vue de leur revente, la Commune agira nécessairement en qualité d'assujettie à TVA.

L'acquisition ayant ouvert droit à déduction de TVA, la revente à IM'TOO sera donc assujettie à TVA sur prix total, sans possibilité de renoncer à son droit à déduction.

- approuve en son principe l'acquisition de la SCCV FRASNE LOISEAU sous les conditions sus-visées, sous réserve de la régularisation préalable de la vente au profit de IM TOO.

- autorise le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques de vente et tous documents s'y rapportant.

5/ URBANISME : dossier en cours

6/ Rendu du groupe de travail « Composteur »

Le composteur sera inauguré le 30 Septembre 2024 à 18h00.

7/ Questions diverses

Le comice se tiendra à Frasne en 2025, un comité de pilotage sera mis en place rapidement pour démarrer l'organisation de cet évènement.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance	Le maire, Philippe Alpy
	